

# RÈGLEMENT DU TRAIL DES LIONS 2021

1. Les parcours du Trail de 10 kms ,16 kms et 26 kms sont ouverts à tout coureur majeur licencié ou non.

- Le parcours de 10kms est ouvert aux cadets juniors & adultes.
- Le parcours de 16kms est ouvert aux juniors & adultes.
- Le parcours de 26kms est ouvert aux adultes

2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

3. Licence FFA: en cours de validité à la date de la manifestation

- Athlé Compétition
- Athlé Entreprise
- Athlé Running

ou un certificat de NON contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la manifestation.**

**Photo ou scanner de la licence FFA ou du certificat médical obligatoires à l'inscription : aucun transfert de document lors du retrait des dossards. Aucune inscription sur place.**

4. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

5. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 14 novembre 2021. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.

6. La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.

7. Pendant le Trail, tout abandon, accident ou incident doit être déclaré au prochain signaleur et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le participant doit le déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et remettre son dossard. Il

pourra ensuite au choix rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué ou rentrer par ses propres moyens.

**8.** Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur.

**9.** Les participants respectent les barrières horaires et les signaleurs ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés. En cas d'arrêt, le dossard devra être remis au signaleur.

**10.** Ravitaillements:

- Pas de ravitaillement sur les parcours, course en autonomie.
- Voir article 15 relatif à la COVID 19

**11.** Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

**12.** L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

**13.** Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification du participant.

**14.** En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculée par participant tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.

### **15. Article relatif à la COVID 19**

Afin de faire obstacle à la diffusion de la COVID 19, en accord avec les recommandations gouvernementales et de la FFA, nous prenons les mesures suivantes :

Présentation à l'entrée du site du pass sanitaire valide.

Signalétique avec rappel des gestes barrières, gel hydro alcoolique à l'entrée des ravitaillements, désinfection régulière des surfaces et mise à disposition de poubelles ouvertes.

**Coureurs :** prévoir une réserve alimentaire plus importante, un masque et du gel hydro alcoolique. Port du masque obligatoire dans les zones de départ, de ravitaillement et

d'arrivée : disqualification en cas de non-respect. Protéger le masque de l'humidité (sac étanche).

Retrait des dossards : Accès uniquement réservé aux participants, port du masque obligatoire, distanciation de 1m lors de l'attente, gel hydro alcoolique à l'entrée, sens unique de circulation avec marquage au sol, présentation carte identité sans contact. Pas de transmission de document de main à main. Pas de contact coureur bénévole.

Aucune inscription sur place. Pas de masque = pas de dossard.

Par mesure sanitaire, ni vestiaire, ni douche, ni toilettes.

Départs : plusieurs vagues pour limiter le regroupement de personnes. Port du masque obligatoire jusqu'au moment du départ. Après le départ, le masque doit être conservé sur soi car obligatoire aux ravitaillements. Gobelet personnel obligatoire pour ravito liquide. Briefing en plein air. Accès strictement réservé aux coureurs.

En course : Ne pas cracher au sol (mouchoir à usage unique à jeter dans poubelles prévues). Essayer de respecter une distanciation physique de 2m.

Ravitaillement parcours : pas de ravitaillements solide et liquide sur aucun des 3 parcours. Les courses se font en autonomie. Un ravitaillement solide minimum sera toutefois fourni avec le dossard. Le ravitaillement personnel est vivement conseillé.

Arrivée : Port du masque obligatoire dès franchissement de la ligne d'arrivée et pour tout déplacement ultérieur sur le site. Gel hydro-alcoolique.

Ravitaillement arrivée : liquide et solide, salé et sucré distribué par les bénévoles après la ligne d'arrivée dans des sacs individuels pour éviter les regroupements. Sortir de la zone d'arrivée pour s'alimenter. Affichage du rappel des consignes.

Résultats : disponibles sur le site de Lions le soir de l'épreuve. Pas d'affichage.

**16.** La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement, de la charte du coureur et sa signature.

Inscription en ligne jusqu'au 29 novembre sur

[www.lescoursedeslions.com](http://www.lescoursedeslions.com)

**PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE**

Course 10km: 10€ / Course 16km: 15€ / Course 26km: 20€